

DÉPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

SÉANCE DU 11 JUILLET 2007



L'an deux mille sept, le 11 juillet à 18 H 00, le Comité Syndical du SMESCOTA, initialement prévu le 21 juin 2007, s'est réuni à Béthune, à la Charité, sous la présidence de M. Jacques MELLICK, Président.

Nombre de délégués : 41

Présents à la séance : 22

Date d'envoi de la
convocation :

↳ 4 juin 2007

Compte-rendu de la séance :

↳ 16 juillet 2007

Etaient présents : Les délégués de la Communauté d'Agglomération Artois Comm.: MM. COFFRE, COPIN (Robert), DAGBERT, DELANNOY, DELCROIX, DEWALLE, Mme DURIEZ, MM. FIRMIN, MELLICK, Mmes SERNICLAY, SEUX, M. WACHEUX. Les délégués de la Communauté de Communes Artois Lys : M. BAROIS, Mme DELVOYE, M. FLAJOLET, MOUQUET, ROUGE. Les délégués de la Communauté de Communes Artois Flandres : M. NAPIERAJ. Les délégués de la Communauté de Communes de Noeux et Environs : MM. BARRAS, CRAMMER, LESOT.

Se sont faits représenter : M. BOYS par M. RUBIN.

A donné pouvoir : M. LAYEZ à M. DAGBERT, M. MARLE à M. MELLICK, M. MOREAU à M. WACHEUX.

Absents - Excusés : MM. AVIEZ, BOYS, COPIN (Léon), DELORY, GOSSELIN, HAZEBROUCK, JARRETT, LAYEZ, MARLE, MINOT, MOREAU, PASQUIER, TASSEZ, TOURSEL, ANDRIÈS, BOUVART, FIANCETTE, PONT, ROSEAUX, VILLEDARY.

Monsieur Michel DAGBERT, ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

1 - 04 - BILAN DE LA CONCERTATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 122-1 et suivants, et L. 300-2,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 février 1994 fixant le périmètre d'études pour la révision du Schéma Directeur de l'arrondissement de Béthune,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 1996 portant création du Syndicat Mixte pour le Schéma Directeur de l'arrondissement de Béthune,

Vu la délibération du 5 décembre 1996 prescrivant la révision du Schéma Directeur de l'arrondissement de Béthune,

Vu la délibération du 24 juin 2002 portant modification des statuts du Schéma Directeur de l'arrondissement de Béthune,

Vu l'arrêté préfectoral du 7 février 2003 constatant la modification des statuts du Syndicat Mixte pour le Schéma Directeur de l'arrondissement de Béthune,

Vu la délibération du Comité syndical en date du 18 mars 2003 fixant les objectifs et les modalités de concertation du SCOT de l'Artois,

- *Les études préalables à l'élaboration du SCOT de l'Artois ont été tenues à disposition du public au siège du SMESCOTA durant toute la durée de son élaboration et jusqu'à l'arrêt du projet conformément à l'article L. 122-8 du code de l'urbanisme. Les documents peuvent être consultés, téléchargés et imprimés sur le site Internet du SMESCOTA.*
- *Le public a pu faire connaître ses observations en les consignand dans un des cinq registres ouverts à cet effet aux sièges des quatre EPCI, au SMESCOTA, et par courrier adressé au Syndicat Mixte. On enregistre au total onze contributions.*
- *De nombreuses rencontres et réunions se sont déroulées tout au long de la procédure avec les Personnes Publiques Associées, les associations, la population... Des séminaires spécifiques ont été organisés notamment sur l'agriculture, les transports, l'environnement...*
- *Quatre commissions thématiques, présidées par un élu, qui regroupent notamment l'ensemble des Personnes Publiques Associées, ont donné naissance à des ateliers transversaux. Une trentaine de réunion ont été tenues dans lesquelles les débats furent riches, et ont permis de formuler les enjeux, les objectifs, et les orientations générales du SCOT de l'Artois.*

- *Toutes les étapes d'élaboration du projet de Schéma de Cohérence Territoriale ont été présentées et validées par délibération au sein des Comités syndicaux.*
- *A chaque grande phase de réalisation du SCOT, des documents spécifiques ont été distribués aux 105 000 foyers du territoire du SMESCOTA.*
- *Des réunions publiques ont été organisées au 4^{ème} trimestre 2006, pour présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durable et les orientations générales du SCOT de l'Artois. L'information du public sur la tenue de ces réunions, la date, l'heure, et le lieu de réunion a fait l'objet d'une parution sur la plaquette du Projet d'Aménagement et de Développement Durable distribuées au 105 000 foyers. L'information sur la tenue de ces réunions a été relayée par la presse. Des réunions publiques spécifiques ont été réalisées avec le monde agricole, les conseils de développement du Pays de la Lys Romane et de la Communauté d'agglomération Artois Comm.*
- *Des conférences de presse ont été organisées avec la presse locale et régionale. Plus d'une cinquantaine d'articles ont été publiés essentiellement dans la presse locale.*
- *Au siège du SMESCOTA et des quatre EPCI, une exposition sur les grandes orientations du SCOT de l'Artois est visible depuis le 2 novembre 2006.*
- *Le SMESCOTA a participé à l'élaboration et à la révision des Plans Locaux d'Urbanisme. Cela a permis d'éclairer à l'échelle communale les enjeux et les orientations inscrits dans le SCOT.*
- *Un site Internet a été mis en ligne. Celui-ci a reçu plus de 6 000 visites,*

Le Comité syndical :

après avoir entendu la présentation du bilan de la concertation, et en avoir débattu,

Considérant que les modalités de concertation décidées par délibération en date du 18 mars 2003, ont toutes été respectées,

Considérant que les modalités supplémentaires sont nombreuses et variées,

- tire un bilan positif de la concertation sur l'élaboration du SCOT de l'Artois, qui s'est déroulée du 18 mars 2003 au 21 juin 2007,

- dit que cette délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'établissement public ainsi qu'aux sièges des communes, et Communautés de communes et d'agglomération membres du Syndicat Mixte,

- charge le Président de l'exécution de cette présente délibération.

Délibération adoptée par le Comité Syndical :

POUR	MM. COFFRE, DAGBERT (pouvoir de M. LAYEZ), DELANNOY, DELCROIX, DEWALLE, Mme DURIEZ, MM. FIRMIN, MELLICK (pouvoir de M. MARLE), Mmes SERNICLAY, SEUX, M. WACHEUX (pouvoir de M. MOREAU), Mme DELVOYE, MM. FLAJOLET, MOUQUET, ROUGE, M. NAPIERAJ, MM. COPIN (Robert), BAROIS, BARRAS, CRAMMER, LESOT.
CONTRE	-
ABSTENTION	-

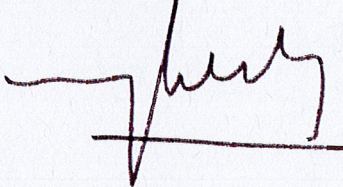
ADOPTE

Fait en séance les jours, mois et que dessus

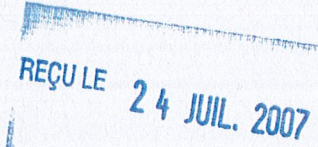

« Suivent les signatures »

Pour extrait conforme

Le Président



Jacques MELLICK

Visa de la Sous-Préfecture	Mention exécutoire
 	<p>Certifié reçu le :</p> <p>En Sous-Préfecture de Béthune (Pas-de-Calais)</p> <p>Certifié exécutoire le :</p> <p>Pour copie certifiée conforme</p> <p>Le Président,</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>SMESCOTA Syndicat Mixte d'Etudes Pour le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Artois Centre Jean Monnet - Avenue de Paris (entrée Rhenanie - 5^{ème} étage) Jacques MELLICK : 03 21 56 17 03</p> </div>